
TAUX ET FACTEURS SERVANT À CALCULER LES DROITS

	Taux par tonne métrique ⁽¹⁾	Facteur de conversion	Taux par mètre cube ⁽¹⁾
2020			
	\$		\$
Sable, gravier, argile et autres dépôts meubles	0,60	1,9 ⁽²⁾	1,14
Pierre de taille	0,60	2,7 ⁽³⁾	1,62
Pierre concassée et pierre utilisée à des fins de construction	0,60	1,9 ⁽²⁾	1,14
Pierre et sable utilisés comme minerai de silice et pierre utilisée pour la fabrication du ciment	0,60	1,9 ⁽²⁾	1,14
Résidus miniers inertes	0,60	1,9 ⁽²⁾	1,14

¹ Les montants sont indexés annuellement selon les règles indiquées à l'article 78.3 de la LCM.

² Le facteur de conversion employé pour le sable, le gravier, la pierre concassée, les substances utilisées pour la fabrication du ciment et les résidus miniers correspond au facteur de conversion implicite qu'on observe dans les cas des redevances gouvernementales imposées sur le sable et le gravier.

³ Le facteur de conversion utilisé pour la pierre de taille provient d'estimations fournies par le Service des matériaux d'infrastructure du ministère des Transports.